

Motion de la 21^e section CNU

Alors que la France se trouve dans une situation d'état d'urgence sanitaire, et que les enseignants chercheurs étaient pleinement engagés à répondre aux défis posés par cette situation inédite et à la détresse étudiante à laquelle le ministère a été sourd pendant des mois, la LPR a été votée sans aucune concertation avec le CNU ou les sociétés savantes qui représentent les enseignants chercheurs. La 21^e section ne peut que constater et vivement regretter le mépris opposé par le ministère et le gouvernement à leurs demandes, à leurs propositions et à l'expression renouvelée de leurs inquiétudes et de leur opposition à ce projet de loi. De plus, les amendements qui y ont été ajoutés dans la précipitation ont directement remis en cause le CNU et ses missions.

La 21^e section du CNU rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs. La manière dont a été mise en œuvre la fin du processus de qualification des MCF titulaires aux fonctions de Professeurs des Universités alors que le processus d'évaluation était déjà engagé a été brutale et méprisante. De nombreux collègues qui avaient déposé leurs dossiers pour évaluation, loin de se réjouir de n'avoir pas à être évalués par le CNU, se sont élevés contre l'arrêt subit d'une procédure à laquelle ils étaient attachés.

La 21^e section, indignée par le traitement qui a été réservé à l'université, à ses personnels et à ses étudiants durant les derniers mois, demande instamment que le CNU soit étroitement associé à tout projet relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle souhaite se comporter en force de proposition, et s'émeut de ne pas être considérée comme telle. La 21^e section du CNU est prête à s'investir dans toute action qui soit à même d'assurer le traitement équitable sur tout le territoire de la République des étudiants de plus en plus nombreux qui y sont formés. Les dernières décisions, derrière une apparente recherche de compétitivité, suscitent une compétition de fusions et appels à projets qui organisent des inégalités croissantes entre établissements et entre territoires. Chronophages et coûteux, ces procédés multiplient les tâches administratives au détriment des missions de formation et de recherche des enseignants chercheurs au contraire des effets annoncés de promotion de la recherche française au niveau international.

La 21^e section rappelle par ailleurs que les sciences humaines ont tout leur rôle à jouer dans une vraie promotion de la formation comme de la recherche. Leur rôle dans la formation à l'esprit critique et dans l'analyse des relations complexes entre environnement, activités humaines et interactions sociales est rendu plus visible encore par les crises actuelles.

Pour préserver l'avenir de la recherche et de l'Université nous restons mobilisés

Motion votée à l'unanimité, le 5 février 2021